



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220516-BUR-AG-22-040-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2022  
Date de réception préfecture : 23/05/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 16 mai 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché public n°22003DT concernant les travaux de restructuration du tiers-lieu de l'innovation de Toga : lot 1 : Démolition - maçonnerie.**

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI

**POUVOIRS :** Jean-Louis MILANI à Pierre SAVELLI

**ABSENTS :** Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Gérard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5

Votants : 7  
Pour : 7  
Non-participation : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché public n°22003DT, concernant les travaux de restructuration du tiers-lieu de l'innovation de Toga - lot 1 : Démolition - maçonnerie.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu la consultation n° 22003DT, lancée le 25 février 2022 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché alloti de travaux de restructuration du tiers-lieu de l'innovation de Toga ;

Vu l'analyse des offres effectuée par la Direction des Travaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

**APPROUVE**

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°22003 DT (Travaux de restructuration du tiers-lieu de l'innovation de Toga) – Lot 1 Démolition – Maçonnerie ;

**DECIDE**

D'attribuer le marché n° 22003DT concernant les travaux de restructuration du tiers-lieu de l'innovation de Toga - lot 1 : Démolition – Maçonnerie, à la SARL Rossi frères Peintures sise 20600 BASTIA (n° Siret : 439 575 523 00022), pour un montant de 46 390 € HT ;

Bureau du 16 mai 2022

**OBJET : Attribution du marché public n°22003DT concernant les travaux de restructuration du tiers-lieu de l'innovation de Toga - lot 1 : Démolition - maçonnerie.**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché n° 22003DT Lot 1 : Démolition – Maçonnerie, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, OP3025 - chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*